



VIVE LA RÉPUBLIQUE

Exposition pédagogique et ludique en 6 panneaux
sur les principaux emblèmes de la République française

Venez (re)découvrir
la grande Histoire des emblèmes
de notre beau pays :

La France !



le
savoir
ma
muse

Le Savoir Ma Muse ![®]
SARL Paradigm[®]

Siège social : 20, Chemin de l'éclair - 34170 Castelnau-le-Lez, France.
RCS Montpellier 501 095 848 - Siret n° 501 095 848 000 13



VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Exposition pédagogique et ludique en 6 panneaux
sur les principaux emblèmes de la République française

Pourquoi ?

Dans le contexte actuel, tant national qu'international, les valeurs républicaines doivent plus que jamais être le ciment de la cohésion de la société française. Le but de cette exposition est de transmettre et de réaffirmer ces valeurs en partant à la (re)découverte des grands symboles de la République française. Chacun des 6 grands panneaux de l'exposition retrace la saga d'un emblème indissociable de la France (le coq, le drapeau tricolore, le 14 juillet, Marianne, « Liberté, Égalité, Fraternité » et la Marseillaise) en mêlant habilement la grande Histoire et les petites histoires... Suscitant curiosité, réflexion et fierté citoyenne, cette exposition peut être tenue indépendamment ou s'insérer dans le cadre d'un événement autour de la citoyenneté et des fondamentaux républicains (conférences, débats, projections...).

Pour qui ?

Pour tous les curieux de 10 à 120 ans...

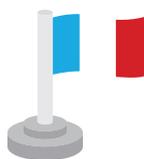
Quel format ?

6 panneaux avec enrouleur (« roll-up ») 85 X 200 cm

Les grands emblèmes de l'exposition « VIVE LA RÉPUBLIQUE ! »



Le coq



Le drapeau tricolore



Le 14 juillet



Marianne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité



La Marseillaise

Le Savoir Ma Muse® en quelques mots

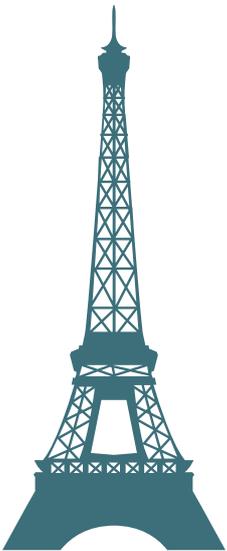
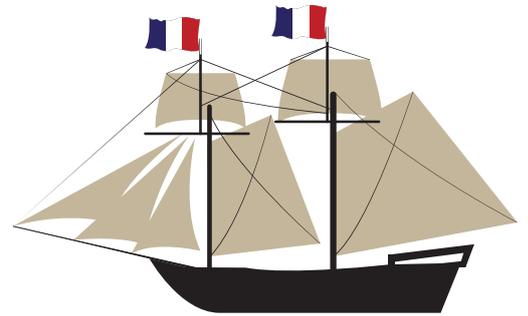
Fondée en 2007 et présente à Montpellier et en région parisienne, Le Savoir Ma Muse® est une agence de communication événementielle et de médiation culturelle, spécialisée dans la vulgarisation. Nous avons décidé de mettre cette expertise au service de grands sujets de société à travers la création d'expositions aussi pédagogiques que ludiques. « VIVE LA RÉPUBLIQUE ! » est notre 2^{ème} exposition après « L'Europe dans tous ses États », un voyage original à travers les 28 pays membres de l'Union européenne. Plus d'infos sur notre approche et nos projets ? www.le-savoir-ma-muse.fr

Exemples d'anecdotes présentes dans l'exposition « VIVE LA RÉPUBLIQUE ! »



Le « coq gaulois » est une expression inappropriée car le coq n'a jamais été l'emblème de la Gaule, contrairement au sanglier.

Le drapeau tricolore tel que nous le connaissons aujourd'hui trouve en fait son origine dans le pavillon de marine décidé par l'Assemblée constituante, en 1790. Donc pas de bateau, pas de drapeau !



Si l'image emblématique de l'Exposition Universelle de 1889 est la Tour Eiffel, qui se souvient de la reconstruction de la Bastille ? Et pourtant, son coût de 12 millions de francs de l'époque dépassait largement celui de la tour Eiffel qui se montait à 7,8 millions de francs !



Il semble que la première occurrence du prénom Marianne en tant que personnification de la République soit apparue dans une chanson révolutionnaire de 1792, « *La Garisou de Marianno* » (« *La Guérison de Marianne* »), composée par le cordonnier chansonnier Guillaume Lavabre, de Puylaurens (Tarn).



« Liberté, Égalité, Fraternité » est également la devise nationale de la République d'Haïti depuis la constitution de 1987 (Titre I, Chapitre 1, Art. 4).

La Marseillaise fut reprise et chantée par nombre de révolutionnaires de par le monde. Une adaptation en russe, « *la Marseillaise des Travailleurs* » (1875) fut même adoptée un temps comme hymne par les bolcheviks en 1917 ! Ceux-ci lui préférèrent en fin de compte un autre chant révolutionnaire français : L'Internationale.



Les 6 panneaux de l'exposition « VIVE LA RÉPUBLIQUE ! »

Le coq gaulois



Le coq est sans doute l'emblème le plus ancien de la France ! Il date effectivement de l'époque gallo-romaine. Pourtant, contrairement au sanglier, il s'avère que le coq n'a jamais été utilisé comme emblème de la Gaule avant l'arrivée des Romains. Ce sont en fait ces derniers qui ont associé le coq et la Gaule. A l'origine, un simple jeu de mots de lettrés ! En latin, c'est en effet le même terme « **gallus** » qui désigne à la fois l'habitant de la Gaule et le volaille. Loin d'être une moquerie, l'association est flatteuse : les Romains voient le coq comme un symbole prestigieux, associé à plusieurs divinités, à la vigilance et la virilité.



Le coq, un des symboles de la France avant la Révolution XII^e-XVIII^e

Un emblème subi, attribué par les ennemis étrangers XII^e-XVI^e

A partir du XII^e siècle, ce sont les puissances étrangères, qui utilisent satiriquement l'image d'un coq orgueilleux et sot pour se moquer des rois de France.

Un emblème approprié et exalté XVI^e-XVIII^e

A partir du XVI^e siècle, le coq est progressivement récupéré par les souverains français dans une symbolique valorisante, lié au coq de la vigilance chrétienne, qui chante pour saluer le lever du jour, et protège ses fidèles, comme le coq des clochers. Il est progressivement utilisé comme emblème royal au côté de la fleur de lis à partir du règne de Charles VIII, Louis XII, François I^{er} et Henri IV.



L'ordre français de Charles Le Brun, premier peintre du roi Louis XIV. Tente de faire la synthèse des objets antiques et français (coq, lys). Châteaude Versailles.

Le coq patriotique de la Révolution française, pendant et après...



Le coq chante une ère nouvelle de liberté et gagne une popularité particulière à l'occasion de la Révolution, symbolisant le peuple de France uni et vigilant. On le voit figurer ainsi sur plusieurs pièces de monnaie, assignats, cachets, papiers officiels qui lui assure une diffusion considérable. Napoléon renonce cependant à l'utiliser comme emblème de l'Empire et lui

Eclipsé sous la Restauration, le coq revient en grâce avec les « Trois Glorieuses » de 1830 et la Révolution de 1848 où le gouvernement décide de reprendre pour emblème « le coq gaulois et les trois couleurs... signes vénérés quand fut fondée la République ». Le coq est promu et figure sur le grand sceau de la République, adopté au mois d'avril 1848.

Avec le retour définitif de la République en 1875, le coq revient triomphant. Il orne désormais de nombreuses marques officielles : monnaies, timbres, cachets, insignes.



« Le coq n'a point de force, il ne peut être l'image d'un empire comme la France ! »

Les Républiques suivantes ont réutilisé ce sceau. La presse servait à établir le sceau est conservée dans le bureau du ministre de la justice qui porte toujours le titre de « garde des sceaux ».



Le Grand Sceau de la 1^{re} République en 1848. Jacques-Jean Barre.

Pendant la Première Guerre Mondiale, le coq gaulois se fait donc patriote. Il est sur tous les fronts, notamment celui de la propagande par l'image (affiche, médaille, cinéma) et de la chanson. On le voit aux prises avec l'aigle germanique, qu'il tient en respect ou met en fuite.



Coq Gaulois et Aigle Allemand. La Bataille, Ch. Renaud.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, il est décrié par le Régime de Vichy et approprié par la résistance... Dès 1944, associé à la croix de Lorraine, il prend place sur une série de timbres, puis de pièces de monnaie et chante la libération de la France.

Le coq aurait pu devenir l'emblème officiel de la France, mais il fut mal récompensé. La Quatrième République lui fit encore quelques honneurs, mais la Cinquième vit son déclin. La raison est peut-être liée à l'effacement de la France rurale. Impossible, pour une population devenue citadine, de faire d'un vulgaire oiseau de basse-cour l'emblème national.



Le coq fait son apparition sur un maillot sportif national en 1909. C'est le Comité français interfédéral, représentant de la France à la FIFA depuis 1908 qui initie cette innovation. Il devient l'emblème de la sélection olympique française à partir de 1920. Sa présence sur les logos et autres maillots des équipes et fédérations est parfois discutée. Ainsi lorsqu'en 1997, le CNOSF décide de retirer le coq du logo officiel, certaines personnalités célèbres (dont la plus indignée était Alain Mimoun) s'élevèrent pour dénoncer cette atteinte aux valeurs de la France.

Le drapeau tricolore



Quel est l'emblème de la France et de la République française ? La réponse est immédiate : c'est le « drapeau tricolore ». Dans son article 2, la constitution de la Cinquième République dit tout simplement : « L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge ».



Michel Debré, rédacteur de la constitution de la V^e République en 1958. AFP.

La cocarde tricolore, symbole de la Révolution de 1789



Portrait du citoyen nautaveille en uniforme de la garde nationale.



Grandes armes de la ville de Paris.

A la veille de la Révolution, l'usage des cocardes est très répandu chez les civils comme chez les militaires, avec un code de couleurs précis. Ainsi, le roi et ses gardes arborent fréquemment une cocarde blanche, symbole du pouvoir militaire royal, tandis que les membres de milice chargée du maintien de l'ordre à Paris – future Garde nationale – se reconnaissent grâce à une cocarde bleu et rouge, couleurs de la ville de Paris.

Le 17 juillet 1789, Louis XVI se rend en personne à l'Hôtel de ville de Paris afin de rencontrer le maire nouvellement élu Bailly et le nouveau commandant de la Garde nationale chargée de maintenir l'ordre à Paris, La Fayette. A cette occasion, ceux-ci lui remettent une cocarde tricolore signe de « l'alliance auguste et éternelle entre le monarque et son peuple ». Au cours des jours qui suivent, la cocarde tricolore connaît un vif succès.

Les « couleurs de la liberté », identiques d'ailleurs à celles de la Révolution américaine, s'étendent aux écharpes, ceintures, vêtements et insignes portés par les patriotes.



Portrait de Jean Sylvain Bailly, 1^{er} maire de Paris. Jean-Laurent Moitte.



Portrait du marquis de La Fayette, 1834. Joseph-Basile Couët.

Le 10 juin 1790, les trois couleurs, encore disposées sans ordre fixe, sont déclarées « couleurs nationales » par l'Assemblée constituante. Avec les guerres de la Révolution et de l'Empire, elles vont progressivement prendre place sur les drapeaux et étendards militaires, mais souvent de manière séparée et fantaisiste.

La naissance du drapeau aux trois couleurs verticales

Le drapeau tricolore tel que nous le connaissons aujourd'hui trouve en fait son origine dans le pavillon de marine décidé par l'Assemblée constituante.

A l'automne 1790, les députés décident en effet que tous les vaisseaux de guerre et bâtiments de commerce français doivent remplacer le pavillon blanc royal par un pavillon à trois bandes verticales, rouge près de la hampe, blanche et bleue, la bande centrale blanche étant un peu plus large que les autres. Cette division en bandes verticales est choisie afin d'éviter une possible confusion avec les trois mêmes couleurs horizontales du pavillon des navires hollandais, existant depuis plus d'un siècle.

Pour plus de simplicité, la Convention nationale décrète le 15 février 1794 (27 pluviôse An II) que le pavillon national sera formé des trois couleurs nationales disposées en bandes verticales de même largeur, avec cette fois le bleu près de la hampe. C'est ce nouveau pavillon qui devient progressivement le drapeau français, utilisé « à terre ». Sous l'Empire, il flotte au palais des Tuileries et sur plusieurs bâtiments officiels.

Le drapeau tricolore disparaît avec le retour de la monarchie en 1814 pour laisser sa place au drapeau blanc royaliste. En 1830, il est à nouveau utilisé sur les barricades lors des journées d'insurrection du 27, 28, 29 juillet et contribue à la victoire des émeutiers parisiens contre Charles X. Le 1^{er} août suivant, Louis-Philippe d'Orléans, pas encore roi, et qui la veille a reçu symboliquement du vieux La Fayette un drapeau tricolore, ordonne que la France reprenne « ses couleurs nationales ». Le drapeau tricolore redevient le drapeau officiel de la Nation et de l'Etat. Il l'est resté sans interruption jusqu'à aujourd'hui.



Le bleu drapeau plus sombre est parfois remplacé par un bleu plus vif, et par un rouge plus clair, depuis Valéry Giscard d'Estaing (juin 1974).



Une tradition veut que le projet initial du pavillon national de 1794 soit dû au peintre Jacques-Louis David (1748-1825), mais aucun dessin ni document d'archives ne confirme cette hypothèse !



Autportrait de Jacques-Louis David (1794).

Les couleurs du drapeau sont le bleu, le blanc et le rouge mais les nuances ne sont pas définies... le bleu peut être azur ou outremer, le rouge peut être carmin ou vermillon... Cela permet de grandes libertés chromatiques aux artistes et également de contourner une difficulté : un drapeau exposé aux intempéries se délave et peut présenter des nuances diverses. Ne pas préciser la couleur permet de contourner ce problème !

« Ralliez-vous à mon panache blanc ! »

L'origine de la couleur blanche comme symbole de l'autorité militaire du roi de France est lié à cette phrase que le futur roi Henri IV aurait prononcée à la bataille d'Ivry en 1590, afin de permettre à ses hommes de le repérer dans la mêlée. Ce blanc royal explique aussi l'origine du drapeau blanc, encore utilisé aujourd'hui pour signifier que l'on souhaite se rendre : pendant un siècle et demi, les armées du roi de France étaient tellement puissantes que leurs adversaires n'hésitaient pas à déployer un drapeau blanc, le drapeau des armées du roi, pour marquer leur reddition.



La Clémence d'Henri IV après la Bataille d'Ivry, 1833. Charles de Steuben.

Les 6 panneaux de l'exposition « VIVE LA RÉPUBLIQUE ! »

Le 14 juillet



La notion de « fête nationale », fête de la nation répétée annuellement à date fixe, est une invention moderne. Le choix définitif du 14 juillet ne s'est d'ailleurs imposé que tardivement, en 1880, par une décision des députés de la Troisième République.

Avant 1789, la France célébrait essentiellement les saints protecteurs du royaume : Saint-Louis le 25 août, Saint-Michel le 29 septembre, Saint-Denis le 9 octobre, Saint-Martin le 11 novembre, Sainte-Marie le 15 août. Enfin, le jour anniversaire de la naissance du souverain était habituellement fêté dans tout le pays.

C'est à la Révolution que naît le projet de grandes fêtes laïques célébrant la Nation. Les fêtes se multiplient car les autorités sont convaincues qu'elles sont un puissant levier pour susciter l'adhésion des citoyens aux institutions nouvelles. Mais au fil des années, les fêtes anniversaires ne sont pas toujours reconduites, compte tenu de l'abandon de festivités et du changement de mentalité, plus tournée vers l'action que vers le rappel d'événements passés.



Fête de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène, 15 août, gravure anonyme.

En France, la première fête nationale unique et à date fixe s'établit sous le Second Empire, en 1852. La date choisie est le 15 août, car elle est à la fois le jour de la naissance de Napoléon I^{er} et la fête religieuse consacrée à la Vierge Marie.

Le retour de la République le 4 septembre 1870 donne lieu à de longues discussions sur la date d'une fête nationale. Se voulant à ses débuts l'héritière de la période révolutionnaire, on cherche une date correspondant à un événement fondateur des libertés et de l'unité nationale entre 1789 et 1794.

- 5 mai : ouverture des États généraux
- 20 juin : serment du Jeu de Paume
- 14 juillet : prise de la Bastille
- 4 août : abolition des privilèges et de la féodalité
- 26 août : déclaration des droits de l'homme et du citoyen

21 janvier : exécution de Louis XVI



Fédération générale des Français au Champ-de-Mars, le 14 juillet 1790, estampe par C. Monnet.



Décapitation de Louis XVI, gravure anonyme.



Différents événements révolutionnaires envisagés en 1870 par la 3^e République pour la date d'une fête nationale.

Chaque événement avait ses partisans et ses adversaires, car chacun incarnait une idée différente. Finalement, 2 dates furent retenues : le 14 juillet et le 4 août. Cette dernière séduisait les modérés, car la nuit du 4 août s'était déroulée sans violence et avait véritablement marqué la fin de l'Ancien Régime. Néanmoins, d'autres estimaient qu'un symbole de liberté plus fort, plus rattaché au peuple, était préférable. Le 14 juillet avait également l'avantage de célébrer la « Fête de la Fédération » du 14 juillet 1790 au Champ-de-Mars, où s'était déroulée une grande fête civique célébrant l'unité de la nation.



La Rue Montgouret, fête nationale du 30 juin 1878, Claude Annet.

NB : 1878 est la seule année où la fête nationale française s'est tenue le 30 juin !

Le 6 juillet 1880, la Chambre fut appelée à voter et le 14 juillet l'emporta. Volontairement, il ne fut pas précisé quelle date était célébrée : 1789 ou 1790. Législativement, ce fluo demeure toujours même si nos voisins anglo-saxons n'hésitent pas, eux, à qualifier notre fête nationale de « Bastille Day » (« Jour de la Bastille »).

Pendant une dizaine d'années, le choix de la date du 14 juillet ne fut pas accepté par tous les Français. Cependant, les attitudes hostiles se firent plus discrètes après 1889. Les fêtes du centenaire, accompagnées d'une Exposition Universelle, avaient connu un grand succès. L'heure n'était plus au passé mais à l'avenir et au progrès, dont la jeune Tour Eiffel était comme un symbole.



Si l'image emblématique de l'Exposition Universelle de 1889 est la Tour Eiffel, qui se souvient de la reconstruction de la Bastille ? Et pourtant, son coût de 12 millions de francs de l'époque dépassait largement celui de la tour Eiffel qui se montait à 7,8 millions de francs ! Elle se trouvait à l'angle de l'avenue de Suffren et de l'avenue de La Motte Picquet, au bout du Champ de Mars.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si le drapeau tricolore, la Marseillaise et la devise républicaine figurent dans les constitutions de la 4^e et de la 5^e République, la fête nationale du 14 juillet en est curieusement absente. Aujourd'hui, elle n'apparaît que discrètement dans un article du code du travail relatif aux jours fériés et chômés...



Enfin, d'un point de vue climatique et calendaire, la date du 14 juillet est remarquablement choisie. Elle coupe l'année en 2 parties presque égales et n'a à subir la proximité d'aucune autre grande fête. En ville, elle marque la fin de l'année scolaire et le véritable début de l'été; à la campagne, elle constitue une véritable pause avant la reprise des travaux des champs. Partout, elle invite à « faire la fête » !

Marianne



Marianne est une figure allégorique qui personnifie la République française et ses valeurs. Marianne est un important symbole républicain et une icône de la liberté et de la démocratie.

La personnification d'une idée abstraite, d'un vice ou d'une vertu était courante dans l'Antiquité gréco-romaine. Cette pratique s'est faite plus discrète au Moyen-Age, mais est revenue en force à partir de la Renaissance, avec la redécouverte de l'Antiquité classique.

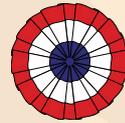
Sous la Révolution française, plusieurs images d'allégories personnifiées de Liberté et de Raison apparaissent. Ces deux figures fusionnent en fin de compte en une seule : une femme, représentée assise ou debout, accompagnée parfois d'attributs comme le bonnet phrygien ou la cocarde tricolore.



Marie de Médicis en Athéna, Pierre Paul Rubens, 1793, Musée du Louvre.



La Liberté, Nanine Vallain, 1793, Musée de la Révolution française de Valze.



Cocarde tricolore

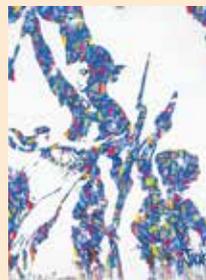


Bonnet phrygien

Spécialiste de la question, l'historien Maurice Agulhon considère que l'utilisation d'un personnage féminin était une manière de rompre avec la monarchie et ses rois. Par ailleurs, les mots France, République, Liberté, Raison sont tous de genre féminin dans la langue française...

L'image de la Liberté fut utilisée officiellement pour la première fois en 1792 sur le grand sceau de la République. Devenue peu à peu l'image de la République et de la France, elle a progressivement évolué vers les figures de « Marianne ». Son usage fut d'abord officieux et débridé sous la I^{ère} République, puis clandestin sous le Second Empire, avant de devenir plus ou moins officiel sous la III^e République, notamment après 1877, sous forme de buste dans les mairies, en remplacement du buste de Napoléon III.

Depuis, en fonction du contexte idéologique, sage et bourgeoise, ou rebelle et populaire, elle a donné naissance à un véritable « art civique », s'exprimant sur toutes sortes de supports et documents officiels (cachets, timbres, monnaies et médailles, monuments commémoratifs...)



Rémédiation de La Liberté guidant le Peuple, Eugène Delacroix, 1830, Palais Bourbon.



Pourquoi Marianne ?

Il semble que la première occurrence du prénom Marianne en tant que personnification de la République soit apparue dans une chanson révolutionnaire de 1792, « La Garisou de Marianne » (La Garisou de Marianne), composée par le cordonnier chansonnier Guillaume Lavabre, de Puy-laurens (Tarn). D'après d'autres sources, l'origine de Marianne est liée à Marie-Anne Mouchat, femme du révolutionnaire alsacien Jean-François Reubell. Recevant chez elle le député à la Convention Paul Barras, celui-ci, séduit, lui aurait dit « Madame, votre prénom sied à la République autant qu'il sied à vous-même ».

Signalons qu'au XVIII^e siècle, Marie-Anne était un prénom populaire, souvent choisi dans la littérature, pour nommer une fille du peuple. Par exemple, Marianne est nom de la jeune fille pauvre dans L'Avare de Molière. Dans cette pièce de 1668, elle représente l'enjeu du libre choix contre celui imposé par la tradition.

Il n'existe pas de modèle officiel de Marianne. Cependant, l'Association des maires de France (AMF) choisit régulièrement des Françaises célèbres pour prêter leurs traits à Marianne. Citons Brigitte Bardot (1968), Michèle Morgan (1972), Mireille Mathieu (1978), Catherine Deneuve (1985), Inès de la Fressange (1989), Laetitia Casta (2000), Sophie Marceau (2012).



Brigitte Bardot, Alain Assan, 1969.



Laetitia Casta, Maria-Pierre Deville-Chabrolle, 2000.

Les 6 panneaux de l'exposition « VIVE LA RÉPUBLIQUE ! »

Liberté, Egalité, Fraternité



Héritage du siècle des Lumières, la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Elle trouve son fondement dans l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits... ».

ARTICLE PREMIER.
Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.



Grandes armoiries du Royaume de France.

Sous la monarchie, la France n'a pas de devise propre, mais juste un cri de guerre : « **Monjoie Saint-Denis !** » poussé par les armées des rois de France jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Par contre, de nombreuses personnes physiques (individus, seigneurs, famille) et morales (villes, corps de métiers...) font usage de devises. Mais aucune ne prétend être la devise de la France, qu'il s'agisse de l'Etat ou de la Nation.

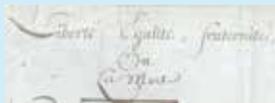


Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le Barbier, 1789, huile sur toile, 71 x 56 cm, Paris, musée Carnavalet.

A la Révolution, tout change. Dès le début, les devises prolifèrent et expriment les idées nouvelles. Elles apparaissent sur les documents de propagande comme sur les documents officiels avec des formules utilisant des mots récurrents. Avant la chute de la monarchie, citons : le roi et la loi ; la nation, le roi, la loi ; force, égalité, justice ; liberté, sûreté, propriété ; liberté, raison, justice. Après la chute de la monarchie, plus question de faire référence au roi. Deux mots sont désormais plus fréquents que tous les autres : liberté et égalité. Pour constituer une formule de trois mots, chère au style de l'époque, on leur associe un troisième terme : parfois justice, raison, sûreté, vertu, et de plus souvent fraternité.

Le premier document citant textuellement les trois mots dans cet ordre est dû à Robespierre (1758-1794) dans son *Discours sur l'organisation des gardes nationales* imprimé en décembre 1790 et diffusé largement dans toute la France. Il prévoit une nouvelle tenue : « elles porteront sur leur poitrine ces mots gravés : LE PEUPLE FRANÇAIS, et au-dessous : LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ. Les mêmes mots seront inscrits sur leurs drapeaux qui porteront les trois couleurs de la nation ».

En 1793, la formule liberté, égalité, fraternité prend le pas sur toutes les autres. Elle est parfois suivie des trois mots ou la mort, mais ceux-ci disparaissent après la fin de la Terreur. Sans être vraiment institutionnalisée, elle devient la devise de la République française et le reste jusqu'au Consulat.



Exemple de devise révolutionnaire pendant la Terreur. 17 avril 1794.

Comme beaucoup de symboles révolutionnaires, elle est supprimée sous l'Empire. Napoléon lui préférant la devise « liberté, ordre public ». Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, elle rassemble autour d'elle les républicains les plus fervents. Elle réapparaît officiellement dans la Constitution de 1848 comme « principe de la République ».

Boudée par le Second Empire (retour à liberté, ordre public !), elle accompagne le retour de la république en 1875. On observe toutefois à son égard quelques résistances, y compris chez les républicains : le terme solidarité est parfois préféré à égalité, qui implique un nivellement social, et la connotation chrétienne de la fraternité ne fait pas l'unanimité.

C'est en 1880 qu'elle est finalement institutionnalisée en tant que devise de la République française, en même temps que La Marseillaise devient son hymne et le 14 juillet, sa fête nationale. Le 14 juillet 1880 est une date à retenir : elle est gravée ce jour-là sur le fronton de tous les édifices publics de France ! Remplacée entre 1940 et 1944 par la devise du régime de Vichy travail, famille, patrie, elle revient définitivement comme devise officielle dans les constitutions de 1946 et de 1958.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Affiche de propagande du Régime de Vichy, 1942.

« Liberté, Egalité, Fraternité » est également la devise nationale de la République d'Haïti depuis la constitution de 1987 (Titre I, Chapitre I, Art. 4).



La Marseillaise



A l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne à la liberté, la Marseillaise s'est imposée progressivement comme hymne national. Elle accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles.

La Marseillaise naît lors de l'entrée en guerre de la Révolution. Quelques jours après la déclaration de guerre de la France à l'empereur et au roi de Prusse (20 avril 1792), Dietrich, maire de Strasbourg, fait remarquer au cours d'une soirée qu'il n'existe pas de chant patriotique exaltant le courage des volontaires qui s'approprièrent à partir au combat. Cette remarque frappe un jeune capitaine franc-comtois de 22 ans, en garnison à Strasbourg, Claude Rouget de Lisle (1760-1836). Ayant quelques dons de poète et de musicien, celui-ci compose dans la nuit du 25 au 26 avril 1792 les paroles et la mélodie d'un Chant de guerre pour l'Armée du Rhin. Ce chant est entonné pour la première fois en public deux jours plus tard et connut aussitôt un grand succès en Alsace.



Rouget de Lisle chantant la Marseillaise pour la première fois devant Dietrich. Lidore Filé, 1849, musée historique de Strasbourg.



Révolutionnaires français dansant le carmagnole autour de l'arbre de la liberté, 1792, Musée Carnavalet, Paris.



Rouget de Lisle composant la Marseillaise, 1875, Auguste Pinelli.



Gravure de la musique et des paroles de la Marseillaise. William Holland, 10 novembre 1792, Londres.

Le 10 août 1792, ce chant fut repris par un bataillon de fédérés de Marseille qui fut à l'origine de l'insurrection des Tuileries et provoqua la suspension de Louis XVI. Associé dès lors à la chute de la monarchie, il devint alors l'Hymne des Marseillais, puis La Marseillaise. Peu à peu, La Marseillaise prit le pas sur tous les autres chants révolutionnaires : Ça ira, Le Carmagnole, Chant du départ, et le 14 juillet 1795, la Convention la déclara « chant national ».



La Liberté guidant le peuple, Eugène Delacroix, 1830, Musée du Louvre. Inspirée de la révolution des Trois Glorieuses.

Proscrite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise fut à nouveau chantée lors des journées révolutionnaires de juillet 1830. De nouveau écartée sous le Second Empire, c'est finalement la III^e République qui la déclara officiellement « hymne national » en 1879. Ce statut fut enfin réaffirmé dans les constitutions de 1946 et 1958.

Au cours de ses 2 siècles d'histoire, la Marseillaise fut de nombreuses fois modifiée et réorchestrée - notamment par le compositeur Hector Berlioz en 1830 - avec un rythme plus ou moins rapide. La version officielle, paroles et harmonie, que l'on entend aujourd'hui date de 1887.



Hector Berlioz.

La Marseillaise compte aujourd'hui 7 couplets dont 6 furent écrits par Rouget de Lisle. Le septième, dit « des enfants », probablement rajouté à la fin de 1792 n'a pas de paternité certaine. Seuls un ou deux couplets sont généralement chantés. Du fait de son histoire, La Marseillaise fut reprise et chantée par nombre de révolutionnaires de par le monde. Une adaptation en russe, « la Marseillaise des Travailleurs » (1875) fut même adoptée un temps comme hymne par les bolcheviks en 1917 ! Ceux-ci lui préférèrent en fin de compte un autre chant révolutionnaire français : l'Internationale. Révolutionnaire modéré, Rouget de Lisle échappa à la Terreur grâce au succès de son chant. Ses cendres furent transférées aux Invalides le 14 juillet 1915.



De nombreuses personnalités l'ont interprétée : Edith Piaf, Mireille Mathieu, Johnny Hallyday, Michel Sardou, Jessye Norman, Roberto Alagna, sans oublier toutes les versions « déformées » : Aux armes et coetera de Serge Gainsbourg (version reggae), The Beatles (début de All you need is love), Claude Bolling (version jazz), Oberkampf (version punk) !

En janvier 2003, à la suite d'événements où La Marseillaise avait été sifflée, un amendement crée le « délit d'outrage ou drapeau français et à l'hymne national » sanctionné par un emprisonnement de 6 mois et 7500€ d'amende.



Fiche technique

Visuel

- ▶ Toile « Ferrari Expolit 456 » 500g/m²
- ▶ Norme anti-feu (obligatoire pour les établissements Recevant du Public)
- ▶ Ne gondole pas
- ▶ Toile 100% recyclable
- ▶ Encres 100% écologiques
- ▶ Impression quadri haute définition

Structure

- ▶ Dimensions roll up : 85 x 200 cm
- ▶ Structure : carter avec enrouleur + 1 mât pliable en 3 parties en aluminium anodisé
- ▶ Accroche haut : rail clippant
- ▶ Accroche bas : adhésif
- ▶ Poids : 3,4 Kg (sac de transport inclus)
- ▶ Poids total avec toile: 4,3 Kg
- ▶ Accessoire : housse de transport matelassée inclus dans le kit

Tarifs 2016

Location

- ▶ Location de l'exposition pour 1 semaine : **390 € TTC**
- ▶ Location de l'exposition pour 2 semaines : **490 € TTC**
- ▶ Location de l'exposition pour 3 semaines : **590 € TTC**

Les tarifs incluent la location et le transport (livraison et enlèvement au terme de la durée choisie).

Vente

- ▶ Achat de l'exposition : **1 290 € TTC**.

Les tarifs incluent la livraison.

Réservation

Pour confirmer votre commande et réserver l'exposition « VIVE LA RÉPUBLIQUE ! », vous devez renvoyer le bon de commande (joint ci-après) signé.

Transport

Le transport aller/retour est organisé avec un transporteur, et il est inclus dans nos tarifs. L'exposition est livrée avec un bordereau d'enlèvement à la date de fin de location.

Délais de livraison

L'intégralité des panneaux commandés sera livrée à l'adresse indiquée dans le bon de commande dans un délai de 7 jours ouvrés.

Outils de communication / animation

Si vous le souhaitez, vous pouvez également nous commander des **affiches** pour promouvoir l'exposition « VIVE LA REPUBLIQUE ! ».

Nous la personnaliserons en fonction de vos critères : dates et lieu de l'exposition, ainsi que votre logo.

Formats d'affiches disponibles : A3 ou A2, papier couché moderne brillant 135 g/m², impression en quadrichromie.

Tarifs unitaires (minimum de 10 exemplaires) :

A3 : 6,90 € TTC

A2 : 15,90 € TTC

Pour animer l'exposition « VIVE LA REPUBLIQUE ! », nous vous proposons également un **quiz de 9 questions** dont les réponses sont bien évidemment présentes dans les différents panneaux. Ce quiz est un outil idéal pour accompagner les scolaires dans leur découverte de l'exposition... Format : A5, papier couché Mat supérieur, 135 g/m², impression en quadrichromie.

Tarifs : 60 € TTC pour 100 exemplaires, 120 € TTC pour 250 exemplaires, 190 € TTC pour 500 exemplaires



**Bon de commande pour l'exposition « VIVE LA RÉPUBLIQUE ! »
à envoyer par e-mail : contact@savoirmamuse.fr
ou par courrier à :
Le Savoir Ma Muse SARL Paradigm
20 chemin de l'éclair - 34 170 Castelnau-le-Lez**

Nom de votre organisation :

Adresse :

Code postal : Ville :

Votre nom ou celui de notre correspondant :

Service :

Téléphone : e-mail :

Nous souhaitons Acheter (1 290€ TTC) Louer l'exposition « VIVE LA RÉPUBLIQUE ! »
pour : 1 semaine (390€ TTC) 2 semaines (490€ TTC) 3 semaines (590€ TTC)

Affiches : A3 A2 Nombre d'exemplaires :

Quiz : 100 (60€ TTC) 250 (120€ TTC) 500 (190€ TTC)

Date souhaitée de réception de l'exposition :

Le Signature/Tampon :